NOTE

TABLE DES MATIÈRES

I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
É , , C N U , ’A -
’ XI C , ’A ’ -
C

I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

É , , C N U , ’A ’
XI C , ’A ’ C
,
’ ’ - ( )
’A C
’ • • [1]

1. Tableau récapitulant l’état de la Convention et des accords connexes

Ce tableau récapitulatif est une synthèse non o cielle de la participation à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux accords conn

Le symbole indique : i) qu’une déclaration a été faite par l’État lors de la signature, de la rati cation ou de l’adhésion, ou à n’importe quel moment pa suite; ou ii) qu’une déclaration a été con rmée lors de la succession. Le double symbole indique que l’État a fait plus d’une déclaration. L’abréviation (cf) in dique une con rmation formelle, (a) une adhésion, (s) une succession, (sd) une signature dé nitive, (p) un consentement à être lié, (ps) une procédure simpli ée. Les noms des États qui ne sont pas membres de l’Organisation des Nations Unies sont entre parenthèses, les lignes grises indiquent les États sans littoral.

	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l’application de la partie XI de la Convention (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord aux ns de l’application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (en vigueur depuis le 11/12/2001)			Accord se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ouvert à la signature le 23 septembre 2023, pas encore entré en vigueur)		
État ou entité	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
TOTAUX	157	170		79	153		59	93		91	8	
Afghanistan	18/03/83											
Afrique du Sud	05/12/84	23/12/97		03/10/94	23/12/97			14/08/03(a)				
Albanie		23/06/03(a)			23/06/03(p)							
Algérie	10/12/82	11/06/96		29/07/94	11/06/96(p)							

[1] Source Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, chap. XXI, sect. 6. Disponibles à l’adresse suivante : https://treaties.un.org, « État des traités déposés auprès du Secrétaire général ». Aux termes des paragraphes 1 et 2 de l’article 308 de la Convention :

« 1. La Convention entre en vigueur douze mois après la date de dépôt du soixantième instrument de rati cation ou d’adhésion.

2. Pour chaque État qui rati e la Convention ou y adhère après le dépôt du soixantième instrument de rati cation ou d’adhésion, la Convention entre en vigueur le trentième jour qui suit la date de dépôt de l’instrument de rati cation ou d’adhésion, sous réserve du paragraphe 1. »

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (en vigueur depuis le 11/12/2001)			Accord se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ouvert à la signature le 23 septembre 2023, pas encore entré en vigueur)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Cabo Verde	10/12/82	10/08/87		29/07/94	23/04/08					20/09/23		
Cambodge	01/07/83							06/03/20(a)				
Cameroun	10/12/82	19/11/85		24/05/95	28/08/02							
Canada	10/12/82	07/11/03		29/07/94	07/11/03		04/12/95	03/08/99		04/03/24		
Chili	10/12/82	25/08/97			25/08/97(a)			11/02/16(a)		20/09/23	20/02/24	
Chine	10/12/82	07/06/96		29/07/94	07/06/96(p)		06/11/96			20/09/23		
Chypre	10/12/82	12/12/88		01/11/94	27/07/95			25/09/02(a)		20/09/23		
Colombie	10/12/82									20/09/23		
Comores	06/12/84	21/06/94										
Congo	10/12/82	09/07/08			09/07/08(p)					20/09/23		
Costa Rica	10/12/82	21/09/92			20/09/01(a)			18/06/01(a)		20/09/23		
Côte d'Ivoire	10/12/82	26/03/84		25/11/94	28/07/95(ps)		24/01/96					
Croatie		05/04/95(s)			05/04/95(p)			10/09/13(a)		20/09/23		
Cuba	10/12/82	15/08/84			17/10/02(a)					20/09/23	28/06/24	
Danemark	10/12/82	16/11/04		29/07/94	16/11/04		27/06/96	19/12/03		20/09/23		
Djibouti	10/12/82	08/10/91										
Dominique	28/03/83	24/10/91								21/09/23		
Égypte	10/12/82	26/08/83		22/03/95			05/12/95					
El Salvador	05/12/84											
Émirats arabes unis	10/12/82											
Équateur		24/09/12(a)			24/09/12(p)			07/12/16(a)		21/09/23		
Érythrée												
Espagne	04/12/84	15/01/97		29/07/94	15/01/97		03/12/96	19/12/03		20/09/23		
Estonie		26/08/05(a)			26/08/05(a)			07/08/06(a)		20/09/23		
Eswatini	18/01/84	24/09/12		12/10/94	24/09/12(p)							
État de Pales1e1 (4n<</Actua394 /T1_4 1 Tf 16.816 0 Td (26/08/05(a))Tj / (07/08/06 (p)6.1 ())]))Tj / (0 Tf -33.583 -1568.9037 Tm 52Tj 5omi)Tj 5.742 0 Td (28/06/24)07.5352 87.3												

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)	Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention (en vigueur depuis le 28/07/1996)	Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (en vigueur depuis le 11/12/2001)			Accord se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ouvert à la signature le 23 septembre 2023, pas encore entré en vigueur)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Irlande	10/12/82	21/06/96		29/07/94	21/06/96		27/06/96	19/12/03		20/09/23		
Islande	10/12/82	21/06/85		29/07/94	28/07/95(ps)		04/12/95	14/02/97		20/09/23		
Israël							04/12/95					
Italie	07/12/84	13/01/95		29/07/94	13/01/95		27/06/96	19/12/03		22/09/23		
Jamaïque	10/12/82	21/03/83		29/07/94	28/07/95(ps)		04/12/95					
Japon	07/02/83	20/06/96		29/07/94	20/06/96		19/11/96	07/08/06				
Jordanie		27/11/95(a)			27/11/95(p)							
Kazakhstan												
Kenya	10/12/82	02/03/89			29/07/94(sd)			13/07/04(a)				
Kirghizistan												
Kiribati		24/02/03(a)			24/02/03(p)			15/09/05(a)				
Koweït	10/12/82	02/05/86			02/08/02(a)							
Lesotho	10/12/82	31/05/07			31/05/07(p)							
Lettonie		23/12/04(a)			23/12/04(a)			05/02/07(a)		20/09/23		
Liban	07/12/84	05/01/95			05/01/95(p)							
Libéria	10/12/82	25/09/08			25/09/08(p)			16/09/05(a)				
Libye	03/12/84											
Liechtenstein	30/11/84											
Lituanie		12/11/03(a)			12/11/03(a)			01/03/07(a)		20/09/23		
Luxembourg	05/12/84	05/10/00		29/07/94	05/10/00		27/06/96	19/12/03		20/09/23		
Macédoine du Nord		19/08/94(s)			19/08/94(p)							
Madagascar	25/02/83	22/08/01			22/08/01(p)							
Malaisie	10/12/82	14/10/96		02/08/94	14/10/96(p)							
Malawi	07/12/84	28/09/10			28/09/10(p)					20/09/23		
Maldives	10/12/82	07/09/00		10/10/94	07/09/00(p)		08/10/96	30/12/98				
Mali	19/10/83	16/07/85										
Malte	10/12/82	20/05/93			19/12/03g943	80(05/09/00)Tj						

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord aux ns de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (en vigueur depuis le 11/12/2001)			Accord se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ouvert à la signature le 23 septembre 2023, pas encore entré en vigueur)		
	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Rati cation/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Rwanda	10/12/82	18/05/23			18/05/23(p)							
Saint-Kitts-et-Nevis	07/12/84	07/01/93						23/02/18(a)				
Saint-Marin		19/07/24 (a)			19/07/24 (p)							
Saint-Siège												
Saint-Vincent-et-les Grenadines	10/12/82	01/10/93						29/10/10(a)		20/09/23		
Sainte-Lucie	10/12/82	27/03/85					12/12/95	09/08/96		20/09/23		
Samoa	28/09/84	14/08/95		07/07/95	14/08/95(p)		04/12/95	25/10/96		20/09/23		
Sao Tomé-et-Principe	13/07/83	03/11/87										
Sénégal_3.38 6 (f 0427 04.5728 218. 0 9.27 -9 0 248.7559 600.7822 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/09/23)Tj 36 Tm (												
Sénégal_3.38 6 (f 0427 04.5728 218. 0 9.27 -9 0 248.7559 600.7822 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/23)Tj 36 Tm (20/09/09/23)Tj 36 Tm (												

Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer

État ou entité

2

88. Arabie saoudite (24 avril 1996)
89. Slovaquie (8 mai 1996)
90. Bulgarie (15 mai 1996)
91. Myanmar (21 mai 1996)
92. Chine (7 juin 1996)
93. Algérie (11 juin 1996)
94. Japon (20 juin 1996)
95. Finlande (21 juin 1996)
96. Irlande (21 juin 1996)
97. Tchéquie (21 juin 1996)
98. Norvège (24 juin 1996)
99. Suède (25 juin 1996)
100. Pays-Bas (28 juin 1996)
101. Panama (11 juillet 1996)
102. Mauritanie (17 juillet 1996)
103. Nouvelle-Zélande (19 juillet 1996)
104. Haïti (31 juillet 1996)
105. Mongolie (13 août 1996)
106. Palaos (30 septembre 1996)
107. Malaisie (14 octobre 1996)
108. Brunéi Darussalam (5 novembre 1996)
109. Roumanie (17 décembre 1996)
110. Papouasie-Nouvelle-Guinée (14 janvier 1997)
111. Espagne (15 janvier 1997)
112. Guatemala (11 février 1997)
113. Pakistan (26 février 1997)
114. Fédération de Russie (12 mars 1997)
115. Mozambique (13 mars 1997)
116. Îles Salomon (23 juin 1997)
117. Guinée équatoriale (21 juillet 1997)
118. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (25 juillet 1997)
119. Chili (25 août 1997)
120. Bénin (16 octobre 1997)
121. Portugal (3 novembre 1997)
122. Afrique du Sud (23 décembre 1997)
123. Gabon (11 mars 1998)
124. Union européenne (1er avril 1998)
125. République démocratique populaire lao (5 juin 1998)
126. Suriname (9 juillet 1998)
127. Népal (2 novembre 1998)
128. Belgique (13 novembre 1998)
129. Pologne (13 novembre 1998)
130. Ukraine (26 juillet 1999)
131. Vanuatu (10 août 1999)
132. Nicaragua (3 mai 2000)
133. Maldives (7 septembre 2000)
134. Luxembourg (5 octobre 2000)
135. Serbie (12 mars 2001)
136. Bangladesh (27 juillet 2001)
137. Madagascar (22 août 2001)
138. Hongrie (5 février 2002)
139. Arménie (9 décembre 2002)
140. Qatar (9 décembre 2002)
141. Tuvalu (9 décembre 2002)
142. Kiribati (24 février 2003)
143. Albanie (23 juin 2003)
144. Canada (7 novembre 2003)
145. Lituanie (12 novembre 2003)
146. Danemark (16 novembre 2004)
147. Lettonie (23 décembre 2004)
148. Burkina Faso (25 janvier 2005)
149. Estonie (26 août 2005)
150. Bélarus (30 août 2006)
151. Nioué (11 octobre 2006)
152. Monténégro (23 octobre 2006)
153. République de Moldova (6 février 2007)
154. Lesotho (31 mai 2007)
155. Maroc (31 mai 2007)
156. Congo (9 juillet 2008)
157. Libéria (25 septembre 2008)
158. Suisse (1er mai 2009)
159. République dominicaine (10 juillet 2009)
160. Tchad (14 août 2009)
161. Malawi (28 septembre 2010)
162. •aïlande (15 mai 2011)
163. Équateur (24 septembre 2012)
164. Eswatini (24 septembre 2012)
165. Timor-Leste (8 janvier 2013)
166. Niger (7 août 2013)
167. État de Palestine (2 janvier 2015)
168. Azerbaïdjan (16 juin 2016)
169. Rwanda (18 mai 2023)
170. Saint-Marin (19 juillet 2024)

b) Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention

1. Kenya (29 juillet 1994)
2. Macédoine du Nord (19 août 1994)
3. Australie (5 octobre 1994)
4. Allemagne (14 octobre 1994)
5. Belize (21 octobre 1994)
6. Maurice (4 novembre 1994)
7. Singapour (17 novembre 1994)
8. Sierra Leone (12 décembre 1994)
9. Seychelles (15 décembre 1994)
10. Liban (5 janvier 1995)
11. Italie (13 janvier 1995)
12. Îles Cook (15 février 1995)
13. Croatie (5 avril 1995)
14. Bolivie (État plurinational de) [28 avril 1995]
15. Slovénie (16 juin 1995)
16. Inde (29 juin 1995)
17. Paraguay (10 juillet 1995)
18. Autriche (14 juillet 1995)
19. Grèce (21 juillet 1995)
20. Sénégal (25 juillet 1995)
21. Chypre (27 juillet 1995)
22. Bahamas (28 juillet 1995)
23. Barbade (28 juillet 1995)
24. Côte d'Ivoire (28 juillet 1995)
25. Fidji (28 juillet 1995)
26. Grenade (28 juillet 1995)
27. Guinée (28 juillet 1995)
28. Islande (28 juillet 1995)
29. Jamaïque (28 juillet 1995)
30. Namibie (28 juillet 1995)
31. Nigéria (28 juillet 1995)
32. Ouganda (28 juillet 1995)
33. Serbie (28 juillet 1995)
34. Sri Lanka (28 juillet 1995)
35. Togo (28 juillet 1995)
36. Trinité-et-Tobago (28 juillet 1995)
37. Zambie (28 juillet 1995)
38. Zimbabwe (28 juillet 1995)
39. Tonga (2 août 1995)
40. Samoa (14 août 1995)
41. Micronésie (États fédérés de) [6 septembre 1995]
42. Jordanie (27 novembre 1995)
43. Argentine (1er décembre 1995)
44. Nauru (23 janvier 1996)
45. République de Corée (29 janvier 1996)
46. Monaco (20 mars 1996)
47. Géorgie (21 mars 1996)
48. France (11 avril 1996)
49. Arabie saoudite (24 avril 1996)
50. Slovaquie (8 mai 1996)
51. Bulgarie (15 mai 1996)
52. Myanmar (21 mai 1996)
53. Chine (7 juin 1996)
54. Algérie (11 juin 1996)
55. Japon (20 juin 1996)
56. Finlande (21 juin 1996)
57. Irlande (21 juin 1996)
58. Tchéquie (21 juin 1996)
59. Norvège (24 juin 1996)
60. Suède (25 juin 1996)
61. Malte (26 juin 1996)
62. Pays-Bas (28 juin 1996)
63. Panama (1er juillet 1996)
64. Mauritanie (17 juillet 1996)
65. Nouvelle-Zélande (19 juillet 1996)
66. Haïti (31 juillet 1996)
67. Mongolie (13 août 1996)
68. Palaos (30 septembre 1996)
69. Malaisie (14 octobre 1996)
70. Brunéi Darussalam (5 novembre 1996)
71. Roumanie (17 décembre 1996)
72. Papouasie-Nouvelle-Guinée (14 janvier 1997)
73. Espagne (15 janvier 1997)
74. Guatemala (11 février 1997)
75. Oman (26 février 1997)
76. Pakistan (26 février 1997)
77. Fédération de Russie (12 mars 1997)
78. Mozambique (13 mars 1997)
79. Îles Salomon (23 juin 1997)
80. Guinée équatoriale (21 juillet 1997)
81. Philippines (23 juillet 1997)
82. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (25 juillet 1997)
83. Chili (25 août 1997)
84. Bénin (16 octobre 1997)
85. Portugal (3 novembre 1997)
86. Afrique du Sud (23 décembre 1997)
87. Gabon (11 mars 1998)
88. Union européenne (1er avril 1998)
89. République démocratique populaire lao (5 juin 1998)
90. République-Unie de Tanzanie (25 juin 1998)
91. Suriname (9 juillet 1998)
92. Népal (2 novembre 1998)
93. Belgique (13 novembre 1998)

94. Pologne (13 novembre 1998)
95. Ukraine (26 juillet 1999)
96. Vanuatu (10 août 1999)
97. Nicaragua (3 mai 2000)
98. Indonésie (2 juin 2000)
99. Maldives (7 septembre 2000)
100. Luxembourg (5 octobre 2000)
101. Bangladesh (27 juillet 2001)
102. Madagascar (22 août 2001)
103. Costa Rica (20 septembre 2001)
104. Hongrie (5 février 2002)
105. Tunisie (24 mai 2002)
106. Cameroun (28 août 2002)
107. Koweït (2 août 2002)
108. Cuba (17 octobre 2002)
109. Arménie (9 décembre 2002)
110. Qatar (9 décembre 2002)
111. Tuvalu (9 décembre 2002)
112. Kiribati (24 février 2003)
113. Mexique (10 avril 2003)
114. Albanie (23 juin 2003)
115. Honduras (28 juillet 2003)
116. Canada (7 novembre 2003)
117. Lituanie (12 novembre 2003)
118. Danemark (16 novembre 2004)
119. Lettonie (23 décembre 2004)
120. Burkina Faso (25 janvier 2005)
121. Botswana (31 janvier 2005)
122. Estonie (26 août 2005)
123. Viet Nam (27 avril 2006)
124. Bélarus (30 août 2006)
125. Nioué (11 octobre 2006)
126. Monténégro (23 octobre 2006)
127. République de Moldova (6 février 2007)
128. Lesotho (31 mai 2007)
129. Maroc (31 mai 2007)
130. Uruguay (7 août 2007)
131. Brésil (25 octobre 2007)
132. Cabo Verde (23 avril 2008)
133. Congo (9 juillet 2008)
134. Guyana (25 septembre 2008)
135. Libéria (25 septembre 2008)
136. Suisse (21 mai 2009)
137. République dominicaine (10 juillet 2009)
138. Tchad (14 août 2009)
139. Angola (7 septembre 2010)
140. Malawi (28 septembre 2010)
141. •aïlande (15 mai 2011)
142. Équateur (24 septembre 2012)
143. Eswatini (24 septembre 2012)
144. Timor-Leste (8 janvier 2013)
145. Niger (7 août 2013)
146. Yémen (13 octobre 2014)
147. État de Palestine (2 janvier 2015)
148. Antigua-et-Barbuda (3 mai 2016)
149. Azerbaïdjan (16 juin 2016)
150. Ghana (23 septembre 2016)
151. Bosnie-Herzégovine (26 mai 2021)
152. Rwanda (18 mai 2023)
153. Saint-Marin (19 juillet 2024)

c) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs

Aucune nouvelle ratification, adhésion ou déclaration de succession n'est intervenue pendant la période visée par le présent numéro.

Au 31 juillet 2024, les informations figurant dans la liste chronologique publiée dans le Bulletin du droit de la mer n° 114 (p. 15) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

d) Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

1. Palaos (22 janvier 2024)
2. Chili (20 février 2024)
3. Belize (8 avril 2024)
4. Seychelles (13 avril 2024)
5. Monaco (9 mai 2024)
6. Maurice (30 mai 2024)
7. Micronésie (États fédérés de) (3 juin 2024)
8. Cuba (28 juin 2024)

3. Déclarations

a) Indonésie : Déclaration en vertu de l'article 298 de la Convention[6]

En ce qui concerne le paragraphe 1 a) de l'article 298 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Gouvernement de la République d'Indonésie déclare qu'il n'accepte aucune des procédures prévues à la section 2 de la partie XV de la Convention en ce qui concerne les di érends concernant l'interprétation ou l'application des articles 15, 74 et 83 relatifs à la délimitation de zones maritimes ou les di érends qui portent sur des baies ou titres historiques. Cette déclaration faite par le Gouvernement de la République d'Indonésie prend e et immédiatement.

b) Luxembourg : Déclaration en vertu de l'article 287 de la Convention[7]

Conformément à l'article 287, paragraphe 1, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Grand-Duché de Luxembourg déclare que, s'agissant du règlement des di érends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la Convention, il accepte la compétence du Tribunal international du droit de la mer.

c) Micronésie (États fédérés de) : Déclaration en vertu de l'Accord se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale[8]

Le Gouvernement des États fédérés de Micronésie déclare que sa rati cation de l'Accord ne constitue en aucune façon une renonciation à l'un quelconque de ses droits et prérogatives en vertu du droit interna tional, en particulier tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la « Convention »).

À cet égard, reconnaissant que les zones ne relevant pas de la juridiction nationale sont visées par l'Accord et reconnaissant que l'Accord dé nit les zones ne relevant pas de la juridiction nationale comme comprenant la haute mer et la Zone, le Gouvernement des États fédérés de Micronésie a•rme que la Conven tion n'impose en aucun cas l'obligation positive de garder à l'examen les lignes de base et les limites extérieures des zones maritimes ni de mettre à jour les cartes ou les listes de coordonnées géographiques une fois dépo sées auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; et proclame que les zones maritimes des États fédérés de Micronésie, telles qu'elles ont été établies et noti ées au Secrétaire général de l'Organisa tion des Nations Unies conformément à la Convention, ainsi que les droits et prérogatives qui en découlent, continuent de s'appliquer, sans réduction, nonobstant tout changement physique lié à l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques.

L'identi cation des zones ne relevant pas de la juridiction nationale aux fins de l'interprétation et de la mise en œuvre de l'Accord doit dès lors être pleinement conforme aux déclarations faites ci-dessus par le Gou vernement des États fédérés de Micronésie.

---

6 Original : anglais. Voir C.N.114.2024.TREATIES-XXI.6 (noti cation dépositaire) du 9 avril 2024, e ectuée le 8 avril 2024.

7 Original : français. Voir C.N.146.2024.TREATIES-XXI.6 (noti cation dépositaire) du 29 avril 2024.

8 Original : anglais. Voir C.N.175.2024.TREATIES-XXI.10 (noti cation dépositaire) du 3 juin 2024.

II. INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

T

Échange de lettres en date du 10 novembre 2023 entre les Îles Cook et la République de Kiribati constituant un accord portant modi cation du paragraphe 1 se rapportant au code du point 4 de l'article 2 de l'Accord entre le Gouvernement des Îles Cook et le Gouvernement de la République de Kiribati relatif à la délimitation des frontières maritimes entre les Îles Cook et la République de Kiribati[9]

Le 10 novembre 2023

S. E. Mark Brown
Premier Ministre
Îles Cook

Monsieur le Premier Ministre,

Je me réfère à votre lettre datée du 10 novembre 2023 au sujet de l'Accord entre le Gouvernement des Îles Cook et le Gouvernement de la République de Kiribati relatif à la délimitation des frontières maritimes entre les Îles Cook et la République de Kiribati (ci-après dénommé « l'Accord »), telle qu'elle est jointe en annexe.

La République de Kiribati a l'honneur de con rmer qu'elle accepte la proposition des Îles Cook. Par conséquent, la lettre des Îles Cook datée du 10 novembre 2023 et la présente réponse constituent un accord entre les Îles Cook et la République de Kiribati visant à modi er l'Accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

[signature]

Son Excellence Beretitenti Taneti Maamau
Président de la République de Kiribati

[9] Original : anglais. Enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par les Îles Cook le 22 février 2024 (numéro d'enregistrement A-51976) conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Entré en vigueur le 10 novembre 2023, conformément aux dispositions desdites lettres. Voir https://treaties.un.org/Pages/showDetails.aspx?objid=080000028063df7f&clang=_fr.

Cabinet du Premier Ministre
Rarotonga (Îles Cook)

Le 10 novembre 2023

Son Excellence Beretitenti Taneti Maamau
Président de la République de Kiribati

Kia Orana Monsieur le Président,

Je me réfère à l'Accord entre le Gouvernement des Îles Cook et le Gouvernement de la République de Kiribati relatif à la délimitation des frontières maritimes entre les Îles Cook et la République de Kiribati (ci-

État partie	Nominations	Date du dépôt de la noti cation auprès du Secrétaire général
Autriche	M. Gerhard Hafner, professeur au département du droit international et des relations internationales de l'Université de Vienne, membre de la Cour permanente d'arbitrage (La Haye), conciliateur à la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ancien membre de la Commission du droit international, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Gerhard Loibl, professeur à l'Académie diplomatique de Vienne, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Helmut Tichy, ambassadeur, directeur adjoint du Bureau du conseiller juridique du Ministère fédéral autrichien des a aires européennes et internationales, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Helmut Türk, ambassadeur, juge du Tribunal international du droit de la mer, membre de la Cour permanente d'arbitrage (La Haye), conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
Belgique	M. Erik Franckx, professeur, président du département de droit international et européen de la Vrije Universiteit Brussel, arbitre	1er

État partie	Nominations	Date du dépôt de la noti cation auprès du Secrétaire général
Estonie	M^me^ Ene Lillipuu, chef du service juridique de l'Administration maritime estonienne, conciliatrice et arbitre	18 décembre 2006
	M. Heiki Lindpere, directeur de l'Institut de droit de l'Université de Tartu, conciliateur et arbitre	18 décembre 2006
Fédération de Russie	M. Vladimir S. Kotliar, arbitre	26 mai 1997
	M. Kamil A. Bekyashev, professeur, arbitre	4 mars 1998
	M. Alexander N. Vylegjanin, directeur du département juridique du Conseil de recherche sur les forces productives de l'Académie des sciences de Russie, arbitre	17 janvier 2003
Finlande	M. Kari Hakapää, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Martti Koskenniemi, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Gutav Möller, juge, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M^me^ Pekka Vihervuori, juge, conciliatrice et arbitre	25 mai 2001
France	M. Pierre-Marie Dupuy, arbitre	4 février 1998
	M. Jean-Pierre Queneudec, arbitre	4 février 1998
	M. Laurent Lucchini, arbitre	4 février 1998
	M. Alain Pellet, arbitre	16 décembre 2015
Ghana	M. Thomas A. Mensah, juge, ancien juge et premier Président du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	30 mai 2013
	M. Martin Tsamenyi, professeur de droit à l'Université de Wollongong (Australie) et directeur du Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité, conciliateur et arbitre	30 mai 2013
Guatemala	M. Álvaro Rodrigo Castellanos Howell, conciliateur et arbitre	5 juin 2024
	M. Gustavo Adolfo Orellana Portillo, conciliateur et arbitre	5 juin 2024
	M^me^ Ana Cristina Rodríguez Pineda, conciliatrice et arbitre	5 juin 2024
Indonésie	M. Hasjim Djalal, professeur, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	M^me^ Etty Roesmaryati Agoes, SH, LLM, conciliatrice et arbitre	3 août 2001
	M. Sudirman Saad, DH, M. Hum, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	M. Kresno Bruntoro, SH, LLM, capitaine de corvette, conciliateur et arbitre	3 août 2001
Islande	M. Gudmundur Eiriksson, ambassadeur, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
	M. Tomas H. Heidar, conseiller juridique au Ministère des a aires étrangères, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
Italie	M. Umberto Leanza, professeur, conciliateur et arbitre	21 septembre 1999
	M. Luigi Vittorio Ferraris, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Giuseppe Jacoangeli, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Tullio Scovazzi, professeur, arbitre	21 septembre 1999
	M. Paolo Guido Spinelli, ancien chef du service des a aires juridiques, des di érends diplomatiques et des accords internationaux du Ministère italien des a aires étrangères, conciliateur	28 juin 2011
	M. Maurizio Maresca, arbitre	28 juin 2011
	M. Tullio Treves, arbitre	28 juin 2011

État partie	Nominations	Date du dépôt de la noti cation auprès du Secrétaire général
Japon	M. Hisashi Owada, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	28 septembre 2000
	M. Shunji Yanai, juge, président du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	4 octobre 2013
	M. Masaharu Yanagihara, professeur à l'Université ouverte du Japon, conciliateur et arbitre	25 septembre 2017
	M. Shigeki Sakamoto, professeur à l'Université Doshisha, arbitre	25 septembre 2017
Liban	M. Joseph Akl, juge du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	31 janvier 2014
Madagascar	M. Francis Za ndrandremitambahoaka Marson, arbitre	6 avril 2018
	M^me^ Leonide Ylenia Randrianarisoa, conciliatrice et arbitre	6 avril 2018
	M. Pablo Ferrara, arbitre	6 avril 2018
	M. Ioannis Konstantinidis, arbitre	6 avril 2018
	M. Jean Baptiste Beresaka, conciliateur	6 avril 2018
	M. Charles Sylvain Rabotoarison, conciliateur	6 avril 2018
	M. Dominique Jean Olivier Rakotozafy, conciliateur	6 avril 2018
Maurice	M. Dheerendra Kumar Dabee, GOSK, SC, solliciteur général, arbitre	5 novembre 2014
	M. Milan J. N. Meetarbhan, GOSK, ambassadeur, représentant permanent de Maurice, arbitre	5 novembre 2014
	M^me^ Aruna Devi Narain, conseillère parlementaire, arbitre	5 novembre 2014
	M. Philippe Sands, QC, professeur, arbitre	5 novembre 2014
Mexique	M. Alberto Székely Sánchez, ambassadeur, conseiller spécial du Secrétaire aux a aires relatives aux eaux internationales, arbitre	9 décembre 2002
	M. Alonso Gómez Robledo Verduzco, chercheur à l'Institut de recherche juridique de l'Université autonome nationale du Mexique, membre du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains, arbitre	9 décembre 2002
	M. Agustín Rodríguez Malpica Esquivel, capitaine de frégate, JN LD DEM, chef du groupe juridique du secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. Juan Jorge Quiroz Richards, lieutenant de frégate, SJN LD, secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. José Luis Vallarta Marrón, ambassadeur, ancien Représentant permanent du Mexique auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Alejandro Sobarzo, membre de la délégation nationale auprès de la Cour permanente d'arbitrage, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Joel Hernández García, conseiller juridique adjoint du Ministère des a aires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Erasmo Lara Cabrera, directeur de droit international III, conseiller juridique du Ministère des a aires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
Mongolie	M. Rüdiger Wolfrum, professeur, arbitre	22 février 2005
	M. Jean-Pierre Cot, professeur, arbitre	22 février 2005
Nicaragua	M. Carlos J. Argüello Gómez, conciliateur et arbitre	29 mars 2023
Norvège	M^me^ Hilde Indreberg, juge de la Cour suprême, conciliatrice et arbitre	10 août 2017
	M. Henrik Bull, juge de la Cour suprême, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	M. Rolf Einar Fife, ambassadeur de Norvège en France, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	M^me^ Margit Tveiten, directrice générale, Ministère norvégien des a aires étrangères, conciliatrice et arbitre	10 août 2017

État partie	Nominations	Date du dépôt de la noti cation auprès du Secrétaire général
	M^me^ Elana Geddis, avocate plaidante, ancienne conseillère juridique au Ministère des a aires étrangères et du commerce, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
Nouvelle-Zélande	M. Donald MacKay, consultant indépendant et professeur au Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité de l'Université de Wollongong, ancien chef de la division juridique du Ministère des a aires étrangères et du commerce et ancien ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genè oceo75 cm 0 0 m 318d0 1 78 Welinglt, conciliatrice 1 0 0 39 (bitr)11 (e)]TJ 35.667 0.556 Td (31 mai 2019)Tj -35.667 -2.194 Td0 p4 (O)-3 (r)10 (ganisa)6	

État partie	Nominations	Date du dépôt de la noti cation auprès du Secrétaire général
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Peter Henri Fredericus Bekker, professeur et titulaire de la chaire de droit international, Centre de droit et de politiques en matière d'énergie, de pétrole et de minéraux de l'Université de Dundee (Royaume-Uni), directeur et fondateur de l'Institut DOLFIN (Dundee Ocean and Lake Frontiers Institute and Neutrals) et membre du barreau de New York, conciliateur et arbitre	15 avril 2021
Singapour	M. S. Jayakumar, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Tommy Koh, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour, ambassadeur itinérant, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Chan Sek Keong, juge en chef à la retraite, ancien procureur général, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Lionel Yee Woon Chin, solliciteur général, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
Slovaquie	M. Marek Smid, département de droit international du Ministère des a aires étrangères, conciliateur	9 juillet 2004
	M. Peter Tomka, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	9 juillet 2004
Soudan	M. Sayed Shawgi Hussain, arbitre	8 septembre 1995
	M. Ahmed Elmufti, arbitre	8 septembre 1995
	M. Abd Elrahman Elkhalifa, conciliateur	8 septembre 1995
	M. Sayed Eltahir Hamadalla, conciliateur	8 septembre 1995
Sri Lanka	M. M. S. Aziz, PC, conciliateur et arbitre	17 janvier 1996Td [(S)-6 (oudan)]TJ 6

État partie	Nominations	Date du dépôt de la noti cation auprès du Secrétaire général
Viet Nam	M. Pham Quang Hieu, Ministre adjoint des a aires étrangères du Viet Nam, conciliateur	15 mai 2020
	M. Huynh Minh Chinh, ambassadeur, ancien vice-président de la Commission nationale des frontières, Ministère vietnamien des a aires étrangères, conciliateur	15 mai 2020
	M[me] Nguyen Thi Thanh Ha, ambassadrice, ancienne Directrice générale du Département du droit international et des traités, Ministère vietnamien des a aires étrangères, ancienne membre de la Cour permanente d'arbitrage (2012–2018), conciliatrice	15 mai 2020
	M. Nguyen Quy Binh, ancien vice-président de la Commission nationale des frontières, ancien Directeur général du Département du droit international et des traités, Ministère vietnamien des a aires étrangères, ancien membre de la Cour permanente d'arbitrage (2012–2018), conciliateur	15 mai 2020
	M. Robert Beck 1 456onal eur	

B. D ’A N U C ’ONU [11]

1. A/78/843-S/2024/294 : Lettres identiques datées du 5 avril 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d’a aires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l’Organisation des Nations Unies.
2. A/78/848 : Lettre datée du 9 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Égypte auprès de l’Organisation des Nations Unies.
3. A/79/68 : Les océans et le droit de la mer : Rapport du Secrétaire général.
4. A/RES/78/272 : résolution 78/272 de l’Assemblée générale en date du 24 avril 2024 intitulée « Accord se

C. N er 12